

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 DDEEES 78G Subvention et convention (70.000 euros) avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (9^e) au titre du dispositif CréaJeunes.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention et convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie» (9^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie. N° ASTRE : D09221 – N° SIMPA : 20191 n° de dossier 2012_06045.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 35.000 euros, sur le chapitre 017 - nature 6574 DF 34019 - rubrique 564 au titre des actions menées en faveur des bénéficiaires du RSA, et à hauteur de 35 000 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 ligne DF 55007 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2012.